

leur avons montré autrefois en face d'un tarif hostile, et nous pourrions leur en donner une nouvelle preuve, si l'occasion se présente. D'autre part, il serait absolument ridicule de prétendre que les Etats-Unis doivent dans une mesure quelconque compter sur le Canada. Admettant même que les 9 millions de Canadiens seraient engloutis au fond de la mer, cela n'empêcherait probablement pas les 110 millions d'Américains de vivre et de prospérer. Il n'existe pas un pays qui puisse mieux se suffire à lui-même que les Etats-Unis. L'empire britannique possède les mêmes ressources disséminées dans les différentes parties du monde, mais, comme ensemble d'un pays, la République américaine possède dans son propre territoire une plus grande variété de ressources que n'importe quel autre pays du monde, et le fait de dresser contre nous aujourd'hui un tarif hostile ne la gênera aucunement. Les deux peuples sont assez patriotes pour comprendre qu'ils peuvent se passer l'un de l'autre et être absolument indépendants si cela est nécessaire, quelle que soit leur ligne de conduite respective. Du moins, c'est ce que nous disons pour le Canada. Mais je ne crains pas de déclarer que malgré que nous puissions nous passer l'un de l'autre, il vaut bien mieux que nous nous témoignions une amitié réciproque en matière de tarif douanier.

La nouvelle du projet déposé à Washington a déjà créé un certain mécontentement, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Nos journaux expriment leur colère et menacent d'user de représailles. Un membre du cabinet a déclaré que si le projet de loi était adopté, le Canada ne l'accepterait pas de bonne grâce. Ces manifestations d'opinion sont très naturelles, mais je ne pense pas que des articles de journaux ou des menaces de représailles nous avancent à grand'chose maintenant. Nous devons tous nous appliquer à nous protéger contre le préjudice que pourra créer des deux côtés de la frontière l'adoption de cette loi commerciale défavorable.

Or, nous nous trouvons heureusement dans cette position avantageuse qu'en général on ne connaît peut-être pas. Il est très intéressant et très important à l'heure qu'il est de savoir que la convention de réciprocité de 1911 est encore dans les statuts des Etats-Unis. En général on se figure que la loi du tarif a été abrogée. Elle l'a été quant à ce qui concerne la Chambre des représentants, mais le projet d'abrogation est resté devant le Sénat; de sorte que la convention de 1911, qui n'est plus pour

[L'hon. M. Fielding.]

le Canada qu'une chose du passé, est encore dans les statuts des Etats-Unis et demeure, si je puis employer l'expression, comme une offre permanente. Il reste à savoir jusqu'à quel point elle représente l'opinion publique des Etats-Unis aujourd'hui. J'imagine qu'on la considère comme une chose passée; mais puisque la loi existe, nous pouvons supposer qu'il nous est encore permis d'en tenir compte, et je crois que c'est ce que nous aurions raison de faire.

Il n'est pas douteux que l'adoption du projet Fordney causerait du tort au Canada. Les cultivateurs de blé de l'Ouest attachent beaucoup d'importance à leur accès sur le marché américain. On en a eu la preuve de différentes façons. Le gouvernement actuel en a tenu compte en faisant des arrangements pour l'entrée en franchise du blé d'un pays dans l'autre. La chose est encore plus importante pour le commerce des bestiaux. Je connais certains des plus grands éleveurs de l'Ouest qui considèrent le projet Fordney comme un très grand danger pour eux; ils estiment que s'il est adopté, ce sera un rude choc pour les éleveurs de bestiaux de l'ouest du Canada. Voilà quelle est l'impression des gens du métier qui sont bien informés.

Devons-nous nous croiser les bras et attendre les événements, ou bien allons-nous faire un effort pour montrer à nos amis les Américains que nous sommes prêts à faire notre part pour éviter ce qui paraît être un danger? C'est à nous d'agir.

M. Samuel W. McCool, homme d'Etat du Massachusetts, qui s'était chargé du bill de réciprocité au Congrès a été interviewé il y a seulement quelques mois par un journal américain qui lui a demandé ce qu'il pensait de l'avenir de la réciprocité. Il a dit:

En ce qui regarde l'avenir de la réciprocité, elle devra venir du Canada si elle doit jamais constituer une question pratique. Après un échec caractéristique, notre pays ne veut pas avoir l'air d'adopter l'attitude suppliante et de demande à un pays voisin ce qui est bien plus important pour lui que pour nous.

Une divergence d'opinions peut exister quant à savoir si cette question est plus importante pour nous que pour les Etats-Unis et je n'ai pas l'intention de commencer une controverse. Je crois néanmoins, qu'en dehors de ce point, nous conviendrons que la déclaration de M. McCool est naturelle et raisonnable. Quoi qu'on puisse dire de leurs intentions, les Américains, que nous croyons avoir agi avec aussi peu de générosité à notre égard depuis longtemps, ont entrepris la dernière démarche tendant à